

Formation Continue des enseignants du second degré

Préparations aux concours internes

CAPES et Agrégations

Responsable : Olivier LACOMBE

Public et prérequis

Enseignants du secondaire des collèges et lycées.

Prérequis à l'inscription au concours :

- **Agrégation** : justifier de 5 ans d'ancienneté d'exercice. Candidats recrutés avant le 30/07/09 : être titulaire de la maîtrise (M1) ou équivalent, ou être certifié. Candidats recrutés après le 30/07/09 : être titulaire d'un Master ou diplôme équivalent.
- **CAPES** : justifier de 3 ans d'ancienneté d'exercice. Candidats recrutés avant le 30/07/09 : être titulaire de la licence (ou diplôme équivalent faisant partie de la liste publiée au B.O. du 7 septembre 1989). Candidats recrutés après le 30/07/09 : être titulaire d'un Master ou diplôme équivalent. Consulter le site : <http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

Objectifs

Amener les candidats au niveau requis pour réussir le(s) concours dans les meilleures conditions. Maîtriser les notions des programmes des lycées et collèges sur le plan théorique et pédagogique. Acquérir les pratiques et les connaissances théoriques nécessaires à la réussite du concours.

Concevoir le dossier d'admissibilité RAEP pour le CAPES.

Concours présentés :

Agrégation en Sciences Physiques-Chimie : partie chimie, (partie physique enseignée par l'université Denis Diderot), CAPES et Agrégation en SVTU.

Contenus

- Remise à niveau théorique : conférences universitaires (programme du concours)
- Entraînement aux épreuves écrites et orales (concours blancs), réalisation du dossier RAEP pour le CAPES SVT.
- TP, TD et compléments de cours.

Organisation

Durée et rythme : Formations qui se déroulent de septembre à avril (2 demi-journées par semaine).

Contact administratif

Pôle sciences - Nelly Garnier – 01 44 27 82 82
Accueil : campus Jussieu – 4, place Jussieu – 75005 Paris – Tour 14/24 – 5^{ème} étage

CAPES SVT : les mercredis de 9h à 18h
AGREG SVT : les Sam Matins et Sam ou mer après-midi au choix selon le groupe.
AGREG SPC : les mercredis de 8h30 à 18h

Calendrier

Septembre à avril,
pour le CAPES et les Agrégations.

Examens :

- Dossier RAEP à rendre en février. Epreuves d'admissibilité du concours de l'Agrégation pendant les vacances de février.
- Épreuves orales du concours pendant les vacances d'avril (Agrégations et CAPES).

Validation

Réussite au concours et/ou Attestation de présence.

Tarif

Secteur Public : Certaines de ces formations sont organisées en concertation et sous convention avec les Académies de l'Île de France qui prennent en charge certaines formations inscrites au Plan Académique de Formation (PAF)

Secteur Privé : Prise en charge par des organismes de tutelle analogues (Association Formation, Formiris), ou sur le budget des lycées et collèges dans le cadre d'un plan de formation.

Inscription individuelle :

CAPES SVT : 850€
AGREG SVT : 650€ AGREG SPC : 300€

Mots-clés : prépa concours, CAPES, Agrégations.